ANNEXE XXI

académie Limoges
direction des services départementaux de l'éducation nationale Haute-Vienne
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

87 MDPH maison départementale des personnes handicapées de Haute-Vienne

« Référent inclusion scolaire »

Statut : Mis à disposition du GIP MDPH87 d'un professeur des écoles
(Cadre d'emploi : personnel mis à disposition par l'Etat)

Affectation : MDPH87
Lieu de travail : 8, place des Carmes Limoges
Dénomination du poste : référent insertion scolaire

Description du poste :

Sous l'autorité de la Directrice de la MDPH, le Référent inclusion scolaire est garant de la prise en compte du domaine de la scolarisation dans l'évaluation des besoins des enfants handicapés. Il est l'interlocuteur principal des acteurs de l'éducation (éducation nationale, ESMS, protection de l'enfance, justice…)

Missions

Participe à la coordination et à l'organisation des travaux de l'équipe pluridisciplinaire en matière d'évaluation et de scolarisation des enfants handicapés en lien avec le médecin coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Organise les modalités concrètes de participation des acteurs de l'éducation aux travaux de l'équipe pluridisciplinaire.
Assure, en tant que de besoin, l'animation des réunions d'équipe pluridisciplinaire consacrées aux enfants et adolescents.
Participe à l'étude des demandes d'ouverture de droits sur dossier, à l'évaluation des situations en équipe pluridisciplinaire, à la mise en commun des éléments recueillis et à l'élaboration des PPS, PPC.

Rapporte, en tant que de besoin, devant la CDAPH, les avis de l'équipe pluridisciplinaire relatifs aux demandes des familles d'enfants handicapés.

Reçoit, en tant que de besoin, les familles pour les informer et les conseiller sur leur droit et pour toutes les questions relatives à la scolarisation de leur enfant.
Assure, en tant que de besoin, un rôle de médiateur entre les familles et les acteurs de l'éducation.

Est l'interlocuteur privilégié des enseignants référents de la scolarisation des élèves handicapés et de l'IEN ASH coordonnateur départemental.

Prépare, met en oeuvre et suit les conventions passées entre la MDPH et les acteurs de l'éducation.
Assure la liaison avec les acteurs de l'éducation pour l'accueil, l'évaluation et l'accompagnement des usagers ainsi que pour le suivi des décisions de la CDAPH.

Représente, en tant que de besoin, la MDPH auprès des acteurs de l'éducation.

Assure le suivi des tableaux de bord et des données statistiques relatives aux enfants et adolescents et contribue périodiquement à l'analyse globale de l'activité de la MDPH.

Diplôme requis

Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) souhaité.

Connaissances

Cadre juridique relatif au handicap
Dispositifs ouverts aux jeunes handicapés, des secteurs scolaire, médico-social, sanitaire, protection de l'enfance,
Expérience professionnelle souhaitée dans le domaine de la scolarité des élèves handicapés.

Capacités

Savoir travailler en équipe, impulser, animer et coordonner un réseau d'acteurs.
Faire preuve d'autonomie mais savoir également rendre compte.
Faire preuve d'un esprit d'analyse et synthèse.
Maitriser l'outil informatique.

Aptitudes et qualités requises

Rigueur et organisation.
Capacité d'écoute et de dialogue.
Sens du contact.
Facultés d'adaptation et réactivité.
Loyauté hiérarchique.
Discrétion et respect du secret professionnel partagé

Formation

Formations en lien avec le poste
Habilitations : logiciel métier IODAS – logiciel de GED RIO

Conditions d'exercice

Cycle de travail : temps plein (1607 h/ an)
Mise à disposition 5 ans renouvelable
Permis : B (véhicule de service à disposition)